ATELIERS DE GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABILITÉ

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS ASSOCIATIFS ET ARTISTIQUES

ASSOCIATION MODE D'EMPLOI

CYCLE DE FORMATIONS DES BÉNÉVOLES ASSOCIATIFS 2014 2015

ASSOCIATIONS MODE D'EMPLOI

Depuis de nombreuses années, le CCO Jean-Pierre Lachaize propose des formations collectives à destination des bénévoles d'associations, en partenariat avec la Direction de la Vie Associative et des centres sociaux de la Ville de Villeurbanne, et avec le soutien financier du Conseil Régional Rhône-Alpes. Construit à partir des besoins exprimés par les associations que nous recevons, ce cycle a pour ambition d'accompagner les petites associations dans la conduite de leurs projets.

Le programme des formations est construit autour de trois objectifs :

- proposer une information juridique, fiscale, sociale et comptable par des intervenants spécialisés
- transmettre des méthodes d'organisation pour gagner en efficacité et en crédibilité.
- mettre en lumière les différents acteurs potentiellement partenaires des associations.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Inscription à l'avance auprès de Nathalie Tibolla :
04 37 48 88 14 - vieassociative@cco-villeurbanne.org

• **Participation financière :** 20 € annuels par association à l'inscription. Valable pour l'ensemble des formations et co-formations. Atelier de gestion informatique de la comptabilité : 30 € annuels par association à l'inscription au premier rendez-vous.

2014	Oct.	Mer. 8	Création d'une association
		Sam. 18	Mise en place d'une comptabilité
	Nov.	Lun. 3	Le projet associatif
		Mer. 12	Co-formation animation asso. / Parole en public - 1
		Mar. 18 et jeu. 20	Méthodologie de projet *
		Sam. 22	Atelier outils de pilotage de gestion financière - 1 *
		Mar. 25	Bénévoles associatifs : Qui ? Comment ? Pourquoi ?
	Déc.	Mar. 2	
		Mer. 3	Co-formation animation asso. / Parole en public - 2
		Mer. 10	Organiser une manifestation culturelle
		Sam. 13	Atelier outils de pilotage de gestion financière - 2 *
		Mar. 16	La fiscalité des associations
		Jeu. 18	Le fonctionnement d'une association
2015	Janv.	Mer. 7	Création d'une association
		Lun. 12 et mer. 14	La législation sociale dans le milieu du spectacle vivant
		Lun. 19	Passer d'un projet artistique à un projet économique - 1
		Mer. 21	Co-formation animation asso. / Parole en public - 3
		Sam. 17	Mise en place d'une comptabilité
		Mar. 27 et jeu. 29	Pourquoi tenir une comptabilité et gérer sa trésorerie *
	Fév.	Lun. 2	Construire une stratégie pour la diffusion d'un projet artistique - 2
		Du lun. 2 au ven. 6	Formation Services civiques Méthodo. de projet
		Mer. 4	La responsabilité des dirigeants associatifs
		Lun. 23	Formaliser sa production et élaborer son dossier de diffusion - 3
		du lun. 23 au ven. 27	Formation Services civiques Régie technique
		Mer. 25	Co-formation animation asso. / Parole en public - 4
	Mars	Mar. 3 et jeu. 5	Le mécénat privé *
		Lun. 9 et mer. 11	Collectivités territoriales et associations
		Lun. 16	Le financement de son projet
		Mer. 18	Création d'une association
		Lun. 23 et mer. 25	Formalités et obligations des associations employeuses
		Sam. 28	Mise en place d'une comptabilité
		Mer. 31	La communication des associations
	Avril	Jeu. 2	
		Mer. 8	Le cahier des charges du site internet d'une association
		Lun. 27	Co-formation Gérer les relations humaines - 1
		Mer. 29	Créer son site internet
	Mai	Mer. 6	Hygiène des denrées alimentaires
		Lun. 11	Co-formation Gérer les relations humaines - 2
		Mar. 12 et mar. 26	Atelier outils de pilotage de gestion financière - 1 et 2 *
		Lun. 18	Co-formation Gérer les relations humaines - 3
		Mer. 20	Un outil collaboratif au service de l'association
	Juin	Lun. 1er	Co-formation Gérer les relations humaines - 4
		Mer. 3	Création d'une association

* Formations ayant lieu à la Maison Berty Albrecht. Toutes les autres formations ont lieu au CCO.
* Atelier outils de pilotage de gestion financière : 2 fois 2 dates au choix !
Soit les samedis 22 nov. + 13 déc. 2014 ou les mardis 12 + 26 mai 2015.

STATUTS ET FONCTIONNEMENT

CONNAÎTRE LES STATUTS JURIDIQUES POUR LES PROJETS COLLECTIFS ET PLUS PARTICULIÈMENT CEUX DE L'ASSOCIATION « LOI 1901 »

CRÉATION D'UNE ASSOCIATION : CE QU'IL FAUT SAVOIR ET FAIRE

Tout au long de l'année, des modules de formation peuvent être mis en place pour les porteurs de projets souhaitant créer une association. Comprendre le cadre de la loi 1901 pour définir un fonctionnement associatif et rédiger des statuts adaptés. Connaître les modalités de déclaration en préfecture et les obligations d'une association déclarée.

• **Dates au choix :** mercredis 8 oct. / 7 janv. / 18 Mars / 3 Juin // 14h - 18h // CCO
Nathalie Tibolla, chargée de la vie associative au CCO

LE FONCTIONNEMENT ET L'ANIMATION D'UNE ASSOCIATION

Connaître les obligations et les règles de base des associations loi 1901. Découvrir les modes d'organisation possibles d'une association. Comprendre les statuts de son association et leur fonction et les adapter au fonctionnement collectif souhaité. *Formation s'adressant aux associations déjà créées.*

• **Jeudi 18 décembre** // 18h30 - 20h30 // CCO
Nathalie Tibolla, chargée de la vie associative au CCO

JURIDIQUE

CONNAÎTRE LE CADRE LÉGAL DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITÉS

ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION CULTURELLE : LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Connaître et respecter le cadre réglementaire lié à l'organisation d'une manifestation culturelle (déclarations et autorisations, règles de sécurité, législation sociale, etc.).

• **Mercredi 10 décembre** // 18h30 - 21h // CCO
Isabelle Didier, directrice technique de festivals

LA RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS ASSOCIATIFS

Connaître les risques réels de mise en cause de la responsabilité des dirigeants associatifs. Identifier les moyens de limiter ces risques.

• **Mercredi 4 février** // 18h30 - 20h30 // CCO
Béatrice Guillaume, avocate, cabinet Alcyaconseil

HYGIÈNE DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Connaître les règles sanitaires applicables lorsqu'une association organise de manière régulière ou ponctuelle des repas ou des activités avec des denrées alimentaires.

• **Mercredi 6 mai** // 18h30 - 20h30 // CCO
Damien Ouvrier Bonnaz, Technicien santé environnementale, Direction de la santé publique, Ville de Villeurbanne

COMPTABILITÉ ET FISCALITÉ

MAÎTRISER LES RÈGLES COMPTABLES ET FISCALES DE BASE POUR SON ASSOCIATION

MISE EN PLACE D'UNE COMPTABILITÉ POUR LES PETITES ASSOCIATIONS

Situer les obligations comptables dans le cadre juridique des associations et définir leur utilité dans la gestion courante de l'association. Acquérir les bases de la mise en œuvre de la comptabilité, permettant d'établir les bilans financiers et prévisionnels.

• **Dates au choix :** samedis 18 oct. / 17 janv. / 28 Mars // 9h - 13h // CCO
Annick Bideau, expert-comptable

ATELIER OUTILS DE PILOTAGE DE GESTION FINANCIÈRE

Construire et mettre en pratique les outils présentés dans les formations portant sur la comptabilité et la gestion financière. Chaque séance portera sur la construction d'un outil : budget prévisionnel, plan de trésorerie… NB : Venir avec son ordinateur portable, sinon nous prévenir pour une mise à disposition.

* **2 fois 2 dates :**
• **Samedis 22 nov. et 13 déc.** // 9h30 - 12h // CCO
• **Mercredis 12 et 26 mai** // 18h30 - 21h // CCO
* *Nombre de places limité. Présence aux 2 séances nécessaire.*
Lahcène Messahli, expert-comptable, Essor consulting

LA FISCALITÉ DES ASSOCIATIONS

Connaître les grands principes du droit fiscal applicable aux associations et les règles d'imposition des structures non lucratives. Savoir dans quels cas les associations peuvent être assujetties aux impôts commerciaux et connaître les conséquences et les options possibles en cas d'activité lucrative.

• **Mardi 16 décembre** // 18h30 - 20h30 // CCO
Paul Chabrillat, expert-comptable, AGC Audit Gestion Comptabilité

POURQUOI TENIR UNE COMPTABILITÉ ET COMMENT GÉRER SA TRÉSORERIE ?

Concevoir la comptabilité comme un outil de gestion, d'anticipation et de contrôle et utiliser les outils de suivi et de gestion de trésorerie.
* Formation en 2 temps, présence nécessaire aux 2 dates

• **Mar. 27 et jeu. 29 janvier** // 18h30 - 20h30 // **Maison Berty Albrecht**
* *En partenariat avec le Crédit Mutuel*
Philippe Tatu, Crédit Mutuel et Laurent Simo, cabinet In Extenso

ATELIER DE GESTION FINANCIÈRE ET DE COMPTABILITÉ

Conseils et accompagnement individuel pour la mise en place d'une comptabilité, pour l'élaboration de budgets prévisionnels et la gestion financière des projets.

• **Un mardi par mois de 17h-20h, sur RDV d'une heure** // CCO
Avec le soutien du Conseil Général du Rhône
Lahcène Messahli, Expert comptable, Essor consulting

MÉTHODOLOGIE

CONSTRUIRE ET FAIRE VIVRE SON ASSOCIATION ET SES PROJETS

LE PROJET ASSOCIATIF

Distinguer le «projet associatif» de la mise en oeuvre d'un «projet d'actions». Comprendre à quoi sert un projet associatif. Identifier les différentes composantes de son projet (les valeurs, les ressources internes et externes...). Faire vivre et faire évoluer le projet de son association.

• **Lundi 3 novembre** // 18h30 - 21h // CCO
Pascal Loviconi, Compétence Bénévolat

MÉTHODOLOGIE DE PROJET

Acquérir des méthodes et des outils pour apprendre à construire, mettre en œuvre et mener à bien son projet (argumentaire, inventaire des ressources, tableaux de bord de gestion, plannings, bilan et évaluation). À partir des expériences et projets des participants, nous appliquerons des outils à des cas pratiques.
* Formation en 2 temps, présence nécessaire aux 2 dates // En lien avec la formation « Le projet associatif »

• **Mardi 18 et jeudi 20 novembre** // 18h30 - 21h // **Maison Berty Albrecht**
Muriel Berthelot, TCF

BÉNÉVOLE ASSOCIATIF : QUI ? COMMENT ? POURQUOI ?

Connaître le cadre juridique de l'action bénévole. Identifier les attentes de l'association et du bénévole pour fidéliser la relation. Apprendre à gérer une équipe de bénévoles. Savoir encadrer et valoriser le bénévolat.
* Formation en 2 temps, présence nécessaire aux 2 dates

• **Mardi 25 novembre et mardi 2 décembre** // 18h30 - 20h30 // CCO
Fernanda Leite, directrice du CCO

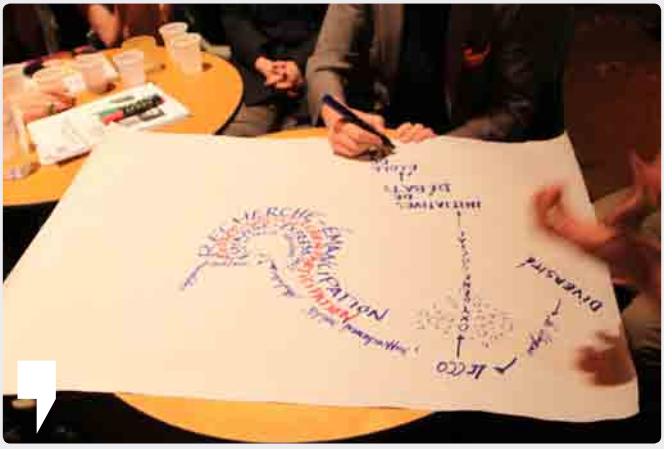

FINANCEMENTS

CONNAÎTRE ET TROUVER DES FINANCEMENTS POUR SON ASSOCIATION

LE MÉCÉNAT PRIVÉ

Distinguer mécénat et parrainage. Connaître le cadre juridique et fiscal. Appréhender les enjeux du mécénat d'entreprise. Permettre aux associations présentes de travailler sur leur projet en leur donnant des méthodes d'approche des entreprises (constitution de dossier, démarchage, etc.).

* Formation en 2 temps, présence nécessaire aux 2 dates

• **Mardi 3 et jeudi 5 mars** // 18h30 - 20h30 // Maison Berty Albrecht

* En partenariat avec le Crédit Mutuel

Régis Chomel de Varagne, ORAVEO

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ASSOCIATIONS

Identifier les collectivités territoriales et leurs compétences, en particulier avec la mise en place de la Métropole lyonnaise au 1er janvier 2015 et les projets de réforme territoriale (suppression des conseils généraux, nouvelles régions...). Outiller les associations dans la construction d'une relation partenariale avec les collectivités. Cerner les modalités de relations entre associations et collectivités, les soutiens financiers possibles (appel à projet, appel d'offres, demande de subvention). Savoir répondre à une demande de subvention (enjeux, obligations...).

* Formation en 2 temps, présence nécessaire aux 2 dates

• **Lundi 9 et mercredi 11 mars** // 18h30 - 20h30 // CCO

David Chevallier, Observatoire Social de Lyon

LE PLAN DE FINANCEMENT DE SON PROJET

Comment trouver des financements structurants pour son projet. Identifier ses besoins de financements (activité, développement, investissement…) pour trouver les outils adéquats (subventions d'investissement, avances remboursables, trésorerie…) et mettre en place une stratégie adaptée.

• **Lundi 16 mars** // 18h30 - 21h // CCO

Adeline Billon, Rhône Développement Initiative

COMMUNICATION

APPRENDRE À BIEN COMMUNIQUER SUR SON ASSOCIATION

LA COMMUNICATION DES ASSOCIATIONS

Adapter la communication à la structure : définir des objectifs, des messages, des cibles et choisir des outils, les diffuser. Rédiger des dossiers (partenariats, presse...). Maîtriser l'événementiel (les stagiaires sont invités à apporter leurs propres outils de promotion).
* Formation en 2 temps, présence nécessaire aux 2 dates

• **Mardi 31 mars et jeudi 2 avril** // 18h30 - 20h30 // CCO
Danielle Gillouin, consultante

LE CAHIER DES CHARGES DU SITE INTERNET D'UNE ASSOCIATION

Elaborer le cahier des charges du site internet de son association. Les grands principes pour entrer sur le web 2.0. Balayage des aspects fonctionnels, techniques et budgétaires.

• **Mercredi 8 avril** // 18h30 - 20h30 // CCO
Hubert Adane, MJC de Sainte-Foy-lès-Lyon

ATELIER : CRÉER SON SITE INTERNET

Créer son site internet sans connaissances approfondies, avec un outil simple et libre d'accès, capable de traiter images et vidéos.
* Séance de mise en pratique, merci de venir avec votre PC portable (mise à disposition possible) et d'arriver en avance pour vous connecter au wifi du CCO !

• **Mercredi 29 avril** // 18h30 - 20h30 // CCO
Hubert Adane, MJC de Sainte-Foy-lès-Lyon

ATELIER : OUTIL COLLABORATIF AU SERVICE DE L'ASSOCIATION

Créer une plateforme de travail collaboratif pour pouvoir travailler efficacement à distance.
* Séance de mise en pratique, merci de venir avec votre PC portable (mise à disposition possible) et d'arriver en avance pour vous connecter au wifi du CCO !

• **Mercredi 20 mai** // 18h30 - 20h30 // CCO
Hubert Adane, MJC de Sainte-Foy-lès-Lyon

CO-FORMATION

« Gérer et animer une réunion d'association, préparer une intervention en public, présenter un projet »

Ce groupe de travail est ouvert aux associations qui souhaitent travailler ensemble sur les questions liées à la préparation d'une réunion (ordre du jour, rôle et outils de l'animateur...), à la prise de parole en public (intervention dans une réunion, présentation d'un projet, de son association à un interlocuteur extérieur...).

• **Mercredis 12 novembre, 3 décembre, 21 janvier et 25 février** // 18h30 - 21h // CCO
Nathalie Tibolla, chargée de la vie associative au CCO

ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

CONNAÎTRE LA LÉGISLATION SOCIALE ET MAÎTRISER
LES PREMIÈRES DÉMARCHES POUR RECRUTER UN SALARIÉ

LÉGISLATION SOCIALE ET SPÉCIFICITÉS DU SPECTACLE VIVANT

Dans le cadre général du droit du travail (traité dans le module «Formalités et obligations des associations employeuses»), mettre en place les collaborations de travail avec des personnes physiques (artistes, techniciens, prestataires) prenant en compte les spécificités liées au spectacle vivant : conventions collectives du secteur, présomption de salariat des artistes du spectacle, recours au CDD d'usage, licence d'entrepreneur du spectacle vivant, artistes auteurs...

* Formation en 2 temps, présence nécessaire aux 2 dates

• **Lundi 12 et mercredi 14 janvier** // 18h30 - 21h // CCO
Jean-Claude Varlet, administrateur de compagnie

FORMALITÉS ET OBLIGATIONS DES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

Apporter aux participants une vue d'ensemble de la fonction employeur : définition du contrat de travail et du lien de subordination, les formalités de recrutement, le contrat de travail (rédaction, exécution, modification, rupture), la convention collective de branche, la formation continue, la rémunération et les paies.

* Formation en 2 temps, présence nécessaire aux 2 dates ; Attention début à 18h

• **Lundi 23 et mercredi 25 mars** // 18h - 21h // CCO
Marie-Pierre Berut, AGLCA

CO-FORMATION

« Gérer les relations humaines dans une association »

« Comment mobiliser et fidéliser les bénévoles ? Comment articuler participation des bénévoles et le travail des salariés ? Comment gérer les conflits et litiges ? » Ces questions pourront être abordées, en fonction des situations et besoins des associations présentes.
L'objectif est de créer un groupe d'associations souhaitant aborder ensemble ces thèmes, construire collectivement des réponses, grâce à l'échange d'expériences et/ou l'apport d'intervenants extérieurs.

• **Lundis 27 avril, 11 mai, 18 mai et 1er juin** // 18h30 - 21h // CCO
Fernanda Leite, directrice du CCO

ASSOCIATIONS ARTISTIQUES

PRODUCTION ET DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

PASSER D'UN PROJET ARTISTIQUE À UN PROJET ÉCONOMIQUE *

Savoir monter un budget de production. Construire un budget de création : coûts, point d'équilibre économique. Rechercher des partenaires financiers spécifiques.

• **Lundi 19 janvier** // 18h - 21h // CCO * **Attention début à 18h !**

CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE POUR LA DIFFUSION D'UN PROJET ARTISTIQUE *

Faire se rencontrer le spectacle et un réseau institutionnel de diffuseurs. Identifier les objectifs du projet artistique, les différents réseaux de diffusion et en saisir le fonctionnement.

• **Lundi 2 février** // 18h - 21h // CCO * **Attention début à 18h !**

FORMALISER SA PRODUCTION ET ÉLABORER SON DOSSIER DE DIFFUSION *

Les contrats du spectacle vivant. Composer un dossier de différents éléments en fonction du projet, de sa nature et de son stade de développement.

• **Lundi 23 février** // 18h - 21h // CCO * **Attention début à 18h !**

* *Il est préférable de suivre en amont de ces modules la formation «Législation sociale du spectacle vivant».*

FORMATIONS RÉSERVÉES

aux volontaires en service civique

RÉGIE SON ET LUMIÈRE

Formation théorique et pratique (suivie de spectacle ou concert) de 35 h réparties sur 5 jours avec temps de formation en soirée. Être sensibilisé à la règlementation générale du spectacle. Comprendre les différents rôles des personnels techniques dans une manifestation. Mieux connaître les équipements son et lumière et les étapes de préparation et de suivi technique d'un spectacle.

• **Du 23 au 27 février 2015**

Jonathan Cardaillac, régisseur général au CCO, et plusieurs intervenants.

MÉTHODOLOGIE DE PROJET

Formation répartie sur 5 jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Comprendre ce qu'est un projet et l'intérêt de se mettre en « mode projet ». Acquérir des méthodes et outils pour le construire, le mettre en œuvre et le mener à bien. À partir des projets des participants : professionnels, personnels (voyages…), création d'événements (fêtes…), projets associatifs, etc.

• **Du lundi 2 au vendredi 6 février** // CCO

Fernanda Leite, & Nathalie Tibolla

Formations gratuites // Modalités d'inscription : www.savara.fr

ACCOMPAGNEMENT ASSOCIATIF ET ARTISTIQUE

Le CCO **accueille** et **accompagne** les **porteurs de projets collectifs**, les **associations** et les **artistes.** Le dispositif d'accompagnement comprend :

› DES PERMANENCES ASSOCIATIVES ET ARTISTIQUES

Des permanences associatives et artistiques sont proposées aux porteurs de projets collectifs **afin de les accompagner dans leur démarche de création et de développement de projets, s**ous forme de rendez-vous individualisés.

VIE ASSOCIATIVE

Des rendez-vous d'accompagnement formatif et de suivi individuel sont proposés aux associations en amont ou dans la continuité des formations collectives.
Analyse des besoins, accompagnement de projets, mise en relation avec d'autres partenaires, réponses aux questions spécifiques et information...

• **Sur rendez-vous** // le mercredi // CCO
Nathalie Tibolla, chargée de la vie associative au CCO

ARTISTIQUE

Les permanences artistiques sont destinées aux groupes artistiques et aux artistes, de tous niveaux et de toutes esthétiques. Elles apportent un regard et un suivi du projet artistique et de son développement : diagnostic, connaissance du secteur professionnel, cadre légal d'une activité artistique, accompagnement à la production et à l'élaboration de budgets, regard sur les démarches et les outils de développement (outils de communication, recherche de financements, stratégies de développement…).

• **Sur rendez-vous** // le mercredi après-midi // CCO
Fabien Marquet, chargé de l'Action Culturelle

› UN SOUTIEN LOGISTIQUE

Qui comprend : **la mise à disposition de salles**, une **domiciliation de l'association**, des **lieux de répétition et de réunion, un secrétariat mutualisé.**

› DES RÉSIDENCES DE CRÉATION

Sur réponse à deux appels à projets en direction des artistes :
- Dispositif de résidence pour les artistes de l'agglomération lyonnaise dans tous les domaines artistiques.
- Dispositif «premières créations» pour les artistes villeurbannais ou menant leurs activités à Villeurbanne dans les domaines des arts urbains et du monde.

Appels à projets et dossiers de candidatures à retrouver en ligne sur :
www.cco-villeurbanne.org

RÉSEAU SAVARA

Le CCO fait partie du réseau des Structures d'Appui à la Vie Associative en Rhône-Alpes (SAVARA). Ce réseau régional regroupe de nombreuses structures associatives de la région et met à disposition de ses membres des outils, pour débattre, échanger des informations et des documents ressources, utiles au maintien de la vie associative en Rhône-Alpes.
Le CCO Jean-Pierre Lachaize bénéficie du label «Structure d'Appui», mis en place par SAVARA.

Ce label garantit aux bénéficiaires :

• un service de « point d'appui » à la vie associative : accueil, information et orientation, conseil et accompagnement, etc.

• un personnel compétent pour aider les associations et porteurs de projet quels que soient leurs questionnements ou leurs difficultés.

• des conditions d'accueil adaptées :
confidentialité, mise à disposition d'un bureau, documentation, photocopieuse, accès Internet...

INFOS PRATIQUES

CCO JEAN-PIERRE LACHAIZE
39 rue Georges Courteline
69100 Villeurbanne
Tel : 04 78 93 41 44
www.coo-villeurbanne.org

BUS : C17, C26, 37, 69, arrêt Antonins
TRAM : ligne 1, arrêt Insa-Einstein

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS
Nathalie Tibolla - vieassociative@cco-villeurbanne.org
Tel : 04 37 48 88 14

ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE
Fabien Marquet - actionculturelle@cco-villeurbanne.org
Tel : 04 37 48 88 15

MAISON BERTY ALBRECHT (MBA)
14 place Grandclément
69100 Villeurbanne
Tel : 04 78 54 78 18 - Bus : C3, C11, C26

L'atelier de gestion financière et de comptabilité est soutenu par :

IPNS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE // Création graphique : © Mirana Metzger // conception : communication@cco-villeurbanne.org